

Meaux le, 30 MAI 2012

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2012

Le développement durable qui équilibre respect de l'environnement, efficacité économique et équité sociale est depuis plusieurs années au cœur des actions menées par la ville de Meaux. Afin de structurer cette démarche, elle a mis en place en 2008 un programme d'actions ou Agenda 21 local.

La DEA s'insère totalement dans cette logique. Débutée dès 2000 par la partie assainissement, la certification concerne à présent la totalité des activités du service.

Dans ce cadre, la direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de MEAUX s'engage à :

- se conformer aux exigences légales et autres exigences ;
- favoriser l'implication de tout son personnel dans la tenue et la mise en œuvre du système de management environnemental ;
- s'assurer de la connaissance et de la prise en compte de ses engagements environnementaux par toutes les personnes extérieures intervenant pour son compte ;
- informer le public de sa démarche.

Afin de garantir l'amélioration continue de ses performances environnementales, 7 axes de travail ont été définis :

- Maitriser la qualité des effluents entrant dans notre réseau assainissement ;
- Améliorer l'entretien et la surveillance des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Maitriser les impacts environnementaux de l'usine de production d'eau potable ;
- Améliorer le process de traitement de la station d'épuration ;
- Maitriser la gestion des déchets ;
- Développer la communication interne et externe ;
- Améliorer l'intégration des installations dans leur environnement.

Conseiller Municipal
Délégué auprès du Maire,



Alain MÉRAT